



Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs
pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour une demande de crédit supplémentaire de 30'000 francs et la création d'une nouvelle ligne au budget 2021 dans la rubrique 21 « Scolarité obligatoire », classification fonctionnelle 21920 « Ecoles obligatoires autres » 313300 « Prestations de services de tiers », pour financer les transports scolaires des élèves de Wavre et Thielle, ceci dès la rentrée scolaire 2021-2022, depuis août jusqu'à décembre 2021.

2 Développement

La motion populaire « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains » déposée par Mme Sonia Pellegrini, accompagnée de 202 signatures et adoptée par le Conseil général lors de sa séance du 11 juin 2020¹ met en lumière un besoin en transports scolaires pour les élèves de Wavre et Thielle se rendant sur les sites scolaires de Marin et Saint-Blaise.

Bien que les localités de Wavre et Thielle soient desservies par la ligne CarPostal 133, il ressort que les horaires de départs et d'arrivées de cette ligne ne correspondent pas toujours avec les horaires scolaires. Souvent, les élèves arrivent en retard ou trop en avance et ils n'ont pas suffisamment de temps disponible durant la pause de midi.

La réponse du Conseil communal à la motion populaire sous revue conclut qu'il serait judicieux de mettre en service une voire deux boucles supplémentaires de transports publics, augmentant ainsi la cadence de desserte.

Or, les cadences de la ligne CarPostal 133 devraient augmenter pour l'horaire 2022, sous réserve de l'acceptation du budget 2022 de l'Etat par le Grand Conseil.

La prestation supplémentaire faisant l'objet de la présente demande s'inscrit dans une perspective provisoire le temps que les nouvelles dessertes et l'augmentation des cadences prévues soient mises en service.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite la création d'une nouvelle ligne au budget 2021 permettant de financer les transports scolaires des élèves de Wavre et Thielle dès la rentrée scolaire 2021 et jusqu'en décembre 2021.

Le Conseil communal estime sur la base des données connues à ce jour qu'il sera nécessaire d'engager jusqu'à 30'000 francs pour assurer cette prestation qui est calculée :

- 30 élèves se rendant quotidiennement depuis Thielle et Wavre sur les sites scolaires de Marin et Saint-Blaise
- 3 allers ou retours (1 le matin, 1 à midi et 1 l'après-midi)
- 100 francs la course aller ou retour
- 100 jours de transports (4 mois, 5 semaines à 5 jours)

3 Conclusion

Le programme de mesures répond aux attentes de la motion populaire « Inclure Wavre et Thielle dans le réseau de transports publics urbains » même s'il doit être encore l'objet de discussions avec différents partenaires (communes, Etat et prestataires). Cela prendra un certain temps, même si le Conseil communal est prêt à s'engager activement pour faire aboutir les démarches.

¹ Le Conseil communal a répondu à cette motion lors de la séance du Conseil général du 10 juin 2021.

Or, les signataires de la motion populaire expriment clairement que la question du transport des élèves de Wavre et Thielle sur les sites scolaires de Marin et Saint-Blaise est problématique et doit être résolue rapidement. Le présent rapport répond aux besoins exprimés par des citoyen-ne-s de la commune.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 10 mai 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté concernant un crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre

10
juin
2021

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit supplémentaire au budget 2021 de 30'000 francs pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 10 mai 2021,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission de circulation et ds transports publics,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit :

a) montant

Article premier

Un crédit supplémentaire de 30'000 francs au budget 2021 est accordé au Conseil communal pour financer les transports scolaires de Thielle et Wavre.

b) comptabilisation

Art. 2

La dépense sera portée au compte de résultats sous la classification et le compte 21920/313000, Ecoles obligatoires autres / Prestations de services de tiers.

Exécution

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Entrée en vigueur

Art. 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Président(e), Secrétaire,